

Rencontre CMJD / Acteurs Nationaux

Ce que le président du CMJD a dit aux partis politiques
et à la société civile

Le Samedi 6 août 2005, le Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, a reçu l'ensemble des partis politiques mauritaniens dans un salon de la Présidence de la République. Voici, à quelques mots près, l'essentiel de son allocution transcrite par les services de presse de l'Union des forces du progrès (UFP).

Allocution prononcée au cours de la rencontre avec les partis politiques.

"Je vous reçois pour la première fois, tous en même temps, au même endroit, dans le même lieu, pour éviter tout quiproquo quant à la neutralité du Conseil Militaire par rapport à l'ensemble des partis politiques. A partir de ce moment, je suis à votre disposition, pour vous recevoir, sur votre demande. Quelque soient vos convictions, votre disposition d'esprit politique sur tout ce qui a été fait, nous resterons à tout moment à votre écoute, pour tout ce que nous voulons faire avec vous par la suite, dans la volonté la plus absolue, la plus transparente et la plus sincère."

"Ceci dit, et il ne s'agit pas d'un débat, je vais essayer de vous dire quelles sont les raisons des changements. Ceci est notre vision des choses. Vous pouvez en avoir une autre, le débat se fera dans l'arène politique, lorsqu'il aura sa raison d'être. Depuis un certain temps le pays est dans l'impasse totale, politique, institutionnelle et constitutionnelle. Pourquoi cette impasse ? Vous êtes là depuis longtemps, vous avez vécu les institutions du pays. Les plus jeunes d'entre vous sont nés au moins en 1960... Au moment de l'indépendance, notre pays avait opté pour un parti unique, avec ses conséquences sur lesquelles je ne m'attarderai pas. En 1970 il y a eu le changement militaire, il y avait les SEM pour combler le vide politique. Les SEM se sont avérées être un parti politique en quadrillant les masses selon les mêmes formes, les mêmes méthodes et la même approche, ainsi que dans la gestion politique des affaires du pays."

"Au début des années 90, sous la houlette de la démocratisation dans le monde, notre pays a opté pour la démocratie. Une constitution a été adoptée par référendum. Elle vaut ce qu'elle vaut, mais c'est quand même une constitution. Il y a eu les élections présidentielles. On peut en penser ce qu'on veut mais ce sont quand même des élections. Il y a eu les législatives. Elles valent ce qu'elles valent mais ce sont quand même des élections. Au total, ce fut un progrès notable par les libertés pour les personnes, les partis, la presse et dans d'autres domaines. Cela a ouvert une expérience nouvelle dans notre pays, la plus intéressante depuis l'indépendance. Malheureusement, je dis bien malheureusement, ce processus portait en lui-même le germe de sa propre mort, parce que non garanti d'un non-retour aux formes anciennes dans lesquelles l'Etat était géré."

"Qu'est-ce qui s'est passé ? C'est simple. Il y a un bon nombre de partis d'opinion mais l'erreur mortelle est venue du fait que l'ex-Président, en s'instituant Président d'un parti a vicié le jeu politique, un parti est devenu le parti de l'Etat, le parti du Président. (Applaudissements frénétiques). Je n'ai nulle honte de dire que j'ai appartenu au système, que je l'ai servi, mais les dérives arrivent par fatalité, parfois par inversion, parfois par manque de vigilance. Malheureusement nous sommes dans le tiers-monde : notre pain quotidien dépend pour l'Etat, aucun parti ne peut le concurrencer. (Applaudissements). Je ne jette l'anathème sur personne. Chacun se met à aggraver la situation de lui-même, du planton au plus grand responsable. L'engouement aidant, on arrive à un retour inéluctable au parti unique et à ses pratiques. Tout ce qui n'est pas moi est négatif, inexistant, à réprimer, tout à fait inacceptable, tout est entrepris pour perpétuer le SG de manière personnelle. Ceci on n'y peut rien. Seule la volonté du chef pourrait y mettre fin, même le Parti du Président n'avait la possibilité de mettre fin aux fonctions du Président. Il en est ainsi de la fatalité dans le tiers-monde, c'est la pérennisation du pouvoir personnel."

"Mais nous ne sommes plus dans les années 60. Les Mauritaniens ont le téléphone, ils regardent la télé, dans tous les coins du pays, et s'ils peuvent pas devenir Américains ou Français, ils veulent être comme les Maliens, comme les Sénégalais. (Applaudissements, debout). La situation du pays est dangereuse. Il n'y a aucun espoir d'alternance. Les acteurs politiques et ceux de la société civile n'avaient

aucun recours légal en tant que partenaires pour la stabilité. En désespoir de cause il n'y avait que deux choix : soit se saborder comme certains dans cette salle l'ont fait, soit se voir atomisés, soit exprimer sa réprobation dans l'arène politique. Nous avons connu toutes les situations. Ce blocage total de la situation des partis politiques a engendré d'autres réactions incontrôlées, des actions de groupuscules non autorisés qui pourraient mener le pays à des situations de type ivoirien, somalien."

"Alors nous dira-t-on (et je dis que je n'ouvre pas les débats), le PRDS peut mettre des milliers de militants dans la rue... Causescu a pu le faire à la veille de son renversement, le Parti Communiste Russe pouvait le faire par millions, mais tout cela n'a pu empêcher la déliquescence. Voilà, à peu près, ce que je voulais vous dire pour les raisons qui ont vicié notre système et faisaient courir de graves risques au pays, à l'Etat. Vous me direz ce que vous avez fait c'est un coup d'Etat, ce n'est pas légal. Je vous répondrai que le Coup d'Etat s'est fait le premier jour de la mise en place des institutions. Je n'ai eu recours au coup d'Etat que parce qu'il n'y avait pas d'autre issue. Pour éviter les scénarios à l'ivoirienne ou à la somalienne, j'ai essayé de le faire avec le moins de dégâts, et je n'ai d'autre but que dégripper la machine dans le temps le plus court possible. Comment ? Qu'est-ce que je propose ? Comment dégripper la machine pour éviter qu'elle ne le soit plus à l'avenir ? C'est très simple. "" Modifier trois éléments de la Constitution :

1°) L'obligation de deux mandats présidentiels.

A l'expérience, dans le tiers-monde, il est arrivé que quelqu'un modifie cette disposition... Il s'agira de prévoir le mécanisme nécessaire pour le prévenir, en prenant des dispositions pour que ce ne soit pas possible.

2°) La durée du mandat présidentiel : 4, 5 ou 6 ans. Laissons la question aux débats qui auront lieu.

3°) Une question technique à résoudre : l'article 104.

Afin que les débats ne s'éternisent pas, n'allons pas plus loin pour la constitution, laissons le soin à l'Assemblée nationale qui sera élue d'envisager des révisions plus profondes, voire la conception de nouveaux textes."

"Comment vous donner la garantie que c'est honnête. Je n'ai que ma parole et les actes qui vont suivre. Dans un an au maximum la constitution devra être révisée, ou même moins, après les débats. Le temps dépendra de la seule capacité de l'Etat d'organiser ce référendum. Immédiatement après les élections présidentielles et législatives, le tout dans un délai maximum de deux ans. ""Quelles sont les garanties que je peux vous donner ?

1°) Ni le Président du Conseil Militaire, ni les membres du Conseil, ni le Premier ministre, ni les membres du Gouvernement ne seront candidats à la présidence et au parlement.

2°) 1 CNE (consultative, de supervision ou indépendante). Sa nature sera discutée avec vous...

3°) L'ensemble des pays, toutes les organisations internationales seront autorisées à envoyer des représentants pour juger de la transparence des élections.

4°) Le Conseil Militaire ne cooptera ni n'adoptera un quelconque parti politique, jusqu'à la fin du processus."

"Une fois le processus terminé, le Conseil Militaire sera dissout."

"Nous essaierons d'améliorer le plus possible les choses : la justice, l'administration."

"Que vous y croyiez ou pas, notre sincérité est totale, notre volonté est totale de faire aboutir le processus de cette manière. Votre rôle est primordial. A vous de le jouer ou de ne pas le jouer. Personne ne peut l'assumer à votre place. Vous avez la possibilité de mettre votre pays dans le droit et de résoudre désormais les conflits sur cette base."

"Le gouvernement sera en place et sera à votre écoute. Quant à moi, je suis à votre disposition, pour vous recevoir et discuter avec vous, sur ma demande ou sur la vôtre."

(SOURCE SITE UFP)

suite en P.4

Compte rendu de la rencontre avec les acteurs de la société civile

Le Dimanche 7 août 2005, le Colonel Ely Ould Mohamed Vall, Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, a reçu les acteurs de la société civile. Me Brahim Ould Ebetty nous fait ici un compte rendu de cette audience.

Ce jour, 07 août 2005, j'ai été avec mes amis des organisations des droits de l'homme au titre de l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme, SOS Esclave et le Groupe pour les Etudes, la Recherche, pour la Démocratie et le Développement Economique et Social, ainsi que diverses structures des ONGs de Développement et journalistes de la presse

Indépendante, reçus par le Président du Conseil Militaire pour la Démocratie et la Justice et ce à sa demande pour nous entretenir de la situation et des raisons qui ont poussé les forces armées et de sécurité à s'emparer du pouvoir

Cette audience a eu lieu au Palais Présidentiel, dans un salon où l'austérité et la modestie étaient frappantes. En somme, toute exubérance ou attrait au luxe n'étaient pas de mise ce jour. L'audience a duré 1 h 10 mn, au cours de laquelle le Président du Conseil Militaire pour la Justice et le Développement, Monsieur Ely Ould Mohamed Vall nous a entretenus sur

les motifs de la décision des forces armées et de sécurité de s'emparer du pouvoir le mercredi 03 août 2005.

Dans ce cadre, il s'est étalé sur la période du Parti Unique qui a prédominé en Mauritanie de 1960 à 1978 ; de la période militaire de 1978 à 1992, et de la période de démocratie de façade que la Mauritanie a connue de 1991 au jour de la prise du pouvoir. Tout en expliquant que tout ces systèmes n'était autre qu'une forme de pouvoir personnel que ce soit le parti

unique, le régime militaire ou la démocratie de façade et que dès lors où le Président élu en 1992 qu'importe la nature de cette élection, est devenu Président du parti au pouvoir, beaucoup de mauritaniens, fonctionnaires ou non, étaient amenés à militer dans ce parti pour avoir les faveurs de l'Etat. Cette situation a conduit à un étouffement et un désespoir

généralisé où chacun s'efforçait de son côté, soit à dénoncer sous une forme une autre, soit à adhérer au parti au pouvoir pour se protéger, soit à observer le silence en attendant de jours meilleurs. Cette situation ainsi créée par la confusion entre l'Etat devenu absent et le parti que préside le chef de l'Etat, a entraîné un désespoir généralisé qui a conduit à des moments donnés à des tentatives militaires de prise de pouvoir et qui n'ont pas pu aboutir.

Ainsi la Mauritanie était sur une piste glissante et dan-

gereuse qui pouvait l'entraîner vers la voie ivoirienne, somalienne ou libérienne et n'échappait à personne le chaos où le pays s'était installé.

Le président a en outre expliqué que tout en étant de ceux qui sont contre toute prise de pouvoir par la force, il faisait face avec ses collègues du conseil militaire, à deux choix : soit laisser la Mauritanie glisser vers le chaos, la guerre civile, le désastre, ou opter pour une voie militaire, mais dans la sécurité et la tranquillité. Que le conseil militaire a finalement opté pour cette seconde voie tout en veillant à ce qu'elle soit effectuée dans la tranquillité et la sécurité ; et c'est ce qui a été effectivement réalisé.

Le conseil militaire a alors pris le pouvoir et ne veut point y rester, il l'a pris pour une période

transitoire à l'effet d'assurer un passage dans la tranquillité à des institutions réellement d'Etat

capables de garantir la pérennité de l'alternance au pouvoir. Pour ainsi faire, le Conseil Militaire entend effectuer la période de transition dans un délai ne pouvant excéder deux ans, au cours duquel le processus s'effectuera comme suit :

1. la formation du gouvernement de transition, constitution de la commission nationale indépendante et modification de la constitution.

Cette période doit être effectuée en un an avec la possibilité et le souhait d'abrégé les délais au cours desquels les opérations suivantes seront effectuées :

a- Formation du gouvernement de transition

Ce gouvernement sera chargé en relation étroite avec le conseil militaire, à gérer la période de transition, préparer l'ensemble des éléments constitutifs de la première période du processus devant aboutir à un référendum pour l'adoption de la constitution dans sa version définitive.

b- Les modifications constitutionnelles devant être adoptées par voie référendaire avancées par le Président peuvent être résumés comme suit : suppression de l'article 104 de la constitution qui était pour certains un rajout à la constitution, pour d'autres, une disposition qui vidait la constitution de toute sa substance et singulièrement en matière de liberté tant individuelle que collective ; le mandat présidentiel qui ne sera désormais renouvelable qu'une seule fois avec la possibilité que sa durée soit ramenée à 4 ou 5 ans, avec interdiction que toute modification constitutionnelle dans l'avenir ne porte sur le nombre de mandats.

a) commission nationale indépendante

La forme, les attributions et domaine de compétence de cette commission seront définies en concertation avec les acteurs politiques et ceux de la société civile et ce à l'effet de garantir des élections libres et transparentes, tant pour l'élection du président que pour celles des parlementaires.

Le Président a tenu à formuler un engagement non équivoque par lequel il fait savoir qu'aucun membre, ni du conseil militaire, ni du gouvernement de transition ne sera candidat lors de ces élections et que le conseil militaire ne

créera aucun parti politique comme il n'adhérera aucun parti politique.

Il a en outre ajouté que lors de ces élections, tout observateur, national ou international sera le

bienvenu qu'il soit de l'Union Africaine, de l'Union Européenne, ou des Nations Unies ou de tout pays ou institutions internationales, et ce, à l'effet de garantir la liberté et la transparence de ces élections qui constituent des objectifs essentiels pour le conseil militaire .

2. Organisation des élections Post - Référendum.

Après l'adoption de la constitution par voie référendaire, cette seconde période dite période des élections sera entamée et ne devra pas durer au-delà d'une année. Au cours de cette période, les élections parlementaires et présidentielles seront organisées. A l'issue de toutes ces opérations et dès leur achèvement, le conseil militaire se dissoudra et remettra tous les pouvoirs à ceux qui ont été élus en leur exprimant "bonne chance".

A la fin, le Président du Conseil a exprimé toute sa disponibilité de rencontrer tous ceux en leur nom ou au nom de leur organisation qui veulent le rencontrer pour lui soumettre leurs avis, leurs propositions, ou leurs critiques, et ce, à tout moment comme il ne manquera pas d'appeler tous ceux qui estiment utile de les rencontrer à titre de concertation.

Ainsi, la séance a été levée.

En fait, par la présente note j'ai tenu à présenter une note synthèse de l'exposé présenté par le

président du conseil militaire sans le moindre rajout, en précisant toutefois que si ces propositions et la vision qu'il a présentées de la situation du pays me paraissent claires et nécessitent un accompagnement pour éviter toute dérive et dans cette perspective, il convient de souligner que toute oeuvre de construction de ce pays pour qu'elle soit menée à son

terme exige un combat sans merci contre l'hypocrisie et les applaudissements qui sont devenus les véritables maux de notre société parce que de nature à cultiver le culte de la personne devenu ces dernières années la pratique généralisée du parti ETAT, parti du président de la république .

Je voudrai insister en outre et pour soutenir ce conseil militaire dans l'entreprise qu'il expose de rétablissement des institutions et de respect des libertés individuelles et collectives que nous devons combattre l'hypocrisie et les entreprises d'applaudissement à travers les slogans :

Mettons fin à l'hypocrisie et aux applaudissements Combattons le culte de la personne

Travaillons pour que ceux qui dirigent notre pays soient au dessus des appartenances tribales,

régionales ou claniques et s'adonnent exclusivement aux intérêts de la Mauritanie